

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°94**

Semaine : du 21 au 25 janvier 2008

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage interne

Albayane du 21/01/08

Retards mortels à la CNOPS

L'art de ne pas rembourser les assurés

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base, la CNOPS gère l'assurance maladie obligatoire au profit des agents actifs et retraités du secteur public, c'est une relation qui fait l'objet de plusieurs critiques.

Certains assurés, s'élèvent contre la manière dont sont effectués les prélèvements à la source, ce qui ne leur laisse pas d'autre alternative pour contracter librement une assurance maladie de leur choix ou ils pourront être mieux écoutés et avoir accès à plus de prestations..

L'économiste du 21/01/08

Pour en finir avec le désordre

Des propositions su collègue syndical des spécialistes du privé.

Inclure le code de déontologie dans le texte et loi et dans le cursus de formation

Création de sociétés d'associations professionnelles

L'avenir de l'instance ordinaire et de l'exercice de la médecine. C'est sur deux points que se cristallisent les propositions du collège syndical national des médecins spécialistes privés pour amender la loi régissant l'exercice de la médecine. Son président Saâd AGOUMI, rappelle que le collège ne fait que traduire l'esprit des recommandations royales lors de la nomination du président actuel du conseil national. Le cahier des charges de ce dernier était clair : sortir l'instance de la crise en trouvant une synthèse acceptable entre les différentes composantes de la profession...

L'économiste du 22/01/08

Les pharmaciens demandent une caisse sociale

Spécialement dédiée aux professions libérales

Les pharmaciens font encore parler d'eux. Mardi dernier ils ont organisé une rencontre débat avec le ministre de l'emploi, Jamal AGHMANI, qui s'est déplacé avec son staff au siège de la fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) à Rabat. Trois principaux points ont été traités lors de cette rencontre. Les pharmaciens ont d'abord soulevé la question de la liste des médicaments prise en charge dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire. Ils ont également proposé une révision des modalités de remboursement. « Dernièrement la caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) a décidé d'opérer le remboursement sur la base des prix de vente (PPM), ce qui épargne aux adhérents de payer un quelconque différentiel

L'économiste du 23/01/08

AMO : le secteur privé se mobilise

Le collège syndical appelle à l'union

Tarif de responsabilité et respect de nomenclature...revendications

Un calendrier de négociations

Le collège syndical national des médecins spécialistes privés revendique sa place dans les négociations tarifaires auprès des gestionnaires. Les 23 associations de spécialités que compte ce collège (cf. www.leconomiste.com) ont appelé leurs adhérents à l'union pour « mesurer le grand chantier de l'AMO ». « Nous revendiquons un tarif de responsabilité outre le respect de la nomenclature pour le reste des actes », a soulevé Dr Saâd AGOUMI, le président du collège syndical national des médecins spécialistes privés...

La gazette du Maroc n° 560 du 19 au 25/01/08

AMO

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Enfin, l'AMO au Maroc ! Après des décennies d'attente et de revendications, les marocains ont réussi à briser l'indifférence et les tergiversations des responsables. Tout le pays en parle dans une ambiance d'euphorie et de liesse, l'accès aux soins naguère un rêve inaccessible, est désormais à la portée de tous. Les professionnels de la santé, aussi bien dans le public que dans le privé, ont vu leur patience recomposée et la période des vaches maigres relève désormais du passé oublié. Parallèlement à la mise en place des dernières retouches de ce qui était un projet lointain, des prémisses agréables traduisent la réalité de l'événement, ainsi tous les médias distillent des messages et spots enivrants qui assurent que l'AMO veille sans discrimination sur l'enfant, la femme enceinte, les personnes actives, les retraités, sans oublier les démunis ...

L'opinion du 25/01/08

Annnonce en a été faite par Mme Yasmina Baddou devant la chambre des représentants

Règlement, sur instructions du premier ministre, de la question des infirmiers (promotion 2006)

La séance des questions orales de mercredi 23 janvier 2008 à la chambre des représentants a été marquée par les réponses apportées par Mme Yasmina Baddou, ministre de la santé, à une question orale urgente de plusieurs députés au sujet des conditions d'accès des infirmiers à la fonction publique.

Mme Yasmina Baddou a ainsi rappelé qu'auparavant, le recrutement des infirmiers dans la fonction publique se faisait effectivement de façon directe en fonction du nombre des postes budgétaires prévus par la loi des finances et de préciser que des promotions se trouvaient souvent obligées d'attendre deux ou trois ans avant d'être recrutées directement ...